Paraphe

#### REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 21 mars 2024 (documents budgétaires)

28 mars 2024 (convocation globale)

DATE D'AFFICHAGE: 28 mars 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS:** 

En exercice: 33 Présents: 24 Votants: 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

## Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. JALLOT, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

## Absents représentés :

Mme BOUKANDOURA Mme RAKOTOMALALA

(Procuration à M. LONGEAULT) (Procuration à M. GAILLARD)

## Absents excusés :

Mme CHATELAIN
M. CAMARA
M. ALIMI
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20240415-2024-DEL-32-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

# Subvention au CCAS de Chanteloup-les-Vignes pour l'année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article L2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** l'importance des missions du CCAS de Chanteloup-les-Vignes, justifiant l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle par la commune,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission modernisation des services réunie le 25 mars 2024,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE:**

D'ATTRIBUER pour 2024 une subvention de 735 000€ au CCAS de Chanteloup-les-Vignes.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget 2024, chapitre 65, compte 657362.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 avril deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation, Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT